

Motion du 22 septembre 2008 de Mmes Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2009)

MOTION

Considérant:

- le plan «Circulation 2000» (présentation datée de 1992) de l'ancien Office des transports et de la circulation (aujourd'hui Direction générale de la mobilité) qui prévoit une généralisation des zones 30 km/h à l'ensemble de l'agglomération;
- la proposition PR-172, acceptée le 20 février 2003, qui incluait un calendrier de «mise en place des zones 30 km/h»;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif lors de son discours de législature du 4 juin 2007 en faveur de la mobilité douce et de la restitution de l'espace public à la population;
- le fait qu'une dizaine de zones 30 km/h sont actuellement à l'étude (dont certaines étaient déjà comprises dans le calendrier proposé par le Conseil administratif en 2001);
- les nombreuses motions du Conseil municipal et propositions du Conseil administratif relatives à la mobilité douce en attente de traitement ou de réalisation (PR-187, M-290, par exemple);
- le fait que la population – en particulier les personnes âgées et les enfants – souffre plus que jamais de la pollution et du bruit engendrés par les transports individuels motorisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se donner les moyens financiers et humains pour réaliser le programme de législature relatif à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève;
- d'informer le Conseil municipal, au plus tard six mois après le renvoi de la présente au Conseil administratif, de l'état d'avancement des dossiers en cours, ainsi que de lui présenter à cette occasion un calendrier de mise en œuvre actualisé;
- de veiller à ce que les motions et propositions liées à la mobilité douce, votées par le Conseil municipal, ne restent pas dans un tiroir, mais soient suivies de réalisations concrètes.